

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 14 /HU/2025

Les personnes ayant introduit les demandes de réhabilitation ou de réintégration sont invitées au Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature, sis aux 5^{ème} et 7^{ème} étages, Immeuble Likasi, Place le Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu dans la Commune de la Gombe à Kinshasa, le mardi 05 août 2025 à 09h00'.

Celles qui sont empêchées peuvent contacter le Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature par les numéros et adresses électroniques ci-après :

Tél : (+243) 81 65 83 977 / 81 098 53 58.

E-mails : csmsecretariatpermanent@gmail.com
info@csm-rdc.cd.

Fait à Kinshasa, le 31 JUL 2025



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature,

Téléphone NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation